

Comment définir un plan de gestion qui prenne en compte et utilise la biodiversité ?

Exemples dans l'Hérault

par Sébastien DIETTE

Comment un forestier prend-il en compte la biodiversité dans son activité quotidienne ?

C'est à travers deux exemples dans le département de l'Hérault que l'auteur nous apporte des éléments de réponse.

On y voit la difficulté pour le gestionnaire de territoires "ordinaires" de trouver les données caractérisant la richesse biologique d'un site et encore plus de suivre son évolution.

Cet exercice est plus facile sur des territoires "sensibles" où la collectivité est prête à investir pour ces enjeux. On y voit aussi que des principes simples de gestion peuvent être appliqués pour intégrer une approche écologique à la gestion sylvicole.

L'objectif de cette contribution est d'illustrer, au travers de deux exemples concrets, comment la biodiversité peut être prise en compte dans l'activité quotidienne d'un gestionnaire forestier. Les deux exemples retenus sont situés dans l'Hérault : l'Espace naturel sensible de Bessilles (propriété du Conseil général) et le Domaine de Cécèles (propriété privée).

Le plan de gestion du Domaine départemental de Bessilles

En 2007, le Conseil général de l'Hérault initie l'élaboration d'un plan de gestion sur le Domaine départemental de Bessilles, Espace naturel sensible (ENS) d'une soixantaine d'hectares situé à Montagnac.

Ce plan de gestion global doit intégrer le plan de gestion forestier, le plan de gestion du risque incendie et le plan de gestion écologique.

L'équipe prestataire retenue pour réaliser ce travail est composée d'un bureau d'études forestier (Alcina) et d'un bureau d'études naturaliste (CBE).

La demande clairement formulée par le Conseil général est de croiser les enjeux et les objectifs pour aboutir à un plan d'actions intégrant les atouts et contraintes du site. Il ne faut en aucun cas aboutir à une juxtaposition de plans de gestion sans interactions.

D'un point de vue méthodologique, les responsables de ce travail ont donc échangé leurs points de vue lors des phases d'état des lieux, de choix des orientations et de rédaction du plan d'actions.

Les aspects concernant la DFCI ne sont pas présentés dans cet article.

Présentation du Domaine

Le domaine de Bessilles est majoritairement couvert d'espaces forestiers (majoritairement pinèdes à pin d'Alep et cyprès de façon plus anecdotique). On y observe quelques milieux ouverts et de nombreux aménagements pour l'accueil du public. Cette fonction d'accueil est en effet primordiale sur ce site, qui jouxte de plus un village vacances.

De nombreux équipements sont pérennes et ont vocation à accueillir du public sur une majeure partie de l'année (tennis, piscine, aires de pique-nique, restaurant...). De plus, le site accueille régulièrement des manifestations pouvant drainer un important public comme le Mondial de pétanque.

Du point de vue forestier, les peuplements suivants sont observés sur la propriété :

- futaie débroussaillée de pin d'Alep (7 ha),
- futaie irrégulière de pin d'Alep (6 ha), issue d'une colonisation progressive de zones agricoles,
- futaie régulière de pin d'Alep (5 ha), futaie âgée d'environ 110 ans,
- futaie mélangée de pin d'Alep et de

cyprès vert (2,5 ha), dont certains sujets atteignent des dimensions impressionnantes (Cf. Photo 1).

Du point de vue écologique, les milieux et espèces d'intérêt sur le domaine sont :

- les garrigues à thym ou à romarin et pelouses, où l'on retrouve notamment le Scorpion jaune du Languedoc, la Paronyque en tête, la Jasonie tubéreuse,

- les friches agricoles, où l'on retrouve le Millepertuis tomenteux, la Bugrane visqueuse,

- un peuplement de fond de vallon, en conditions stationnelles très favorables, où sont présents de très beaux individus de cyprès vert et les rares feuillus de la propriété,

- les zones humides.

Sans grande surprise, il apparaît clairement que les espaces forestiers, à l'exception du peuplement de fond de vallon, ne sont pas des secteurs à enjeu écologique fort. L'étude écologique propose quelques orientations de gestion pour améliorer le potentiel d'accueil en espèces des peuplements de pin d'Alep. Le travail concerté du bureau d'études forestier et du bureau d'études écologique a amené à proposer les orientations de gestion suivantes :

- diversifier les essences, le problème étant l'absence de semenciers sur la propriété ou aux environs,

- assurer la régénération, naturelle ou assistée, dans un contexte où les peuplements adultes de pin d'Alep sont âgés de plus de 110 ans,

- conserver de vieux sujets patrimoniaux.

A la lecture de ces orientations, on peut se poser la question de l'apport de l'étude écologique en termes d'orientations de gestion par rapport à une approche écologique de la gestion forestière, à laquelle sont formés les forestiers d'aujourd'hui.

S'il est indéniable que l'étude écologique est primordiale pour les milieux ouverts et milieux humides, son apport — dans le contexte de l'ENS de Bessilles — est discutable.

Le cas de chiroptères est particulier. Pour certaines espèces, les peuplements de pin d'Alep constituent des territoires de chasse. Ces peuplements trouvent ainsi une certaine "valeur écologique". Cependant la prise en compte des chiroptères en terme de gestion forestière est délicate. En effet, selon les espèces, l'objectif peut être d'obtenir des peuplements à sous-bois clair (favorables aux

Photo 1 :
Futaie adulte
de pin d'Alep dans le
Domaine de Bessilles
Photo S. Diette - ALCINA



Minioptère de Schreibers, Grand Murin ou encore aux Pipistrelles) ou des peuplements fermés et stratifiés (favorables aux Oreillards et au Petit rhinolophe).

La gestion cynégétique du Domaine de Cécéles

Présentation du Domaine

Le Domaine de Cécéles est situé sur la commune de Saint-Mathieu-de-Tréviers, dans l'Hérault. Il couvre une surface totale de près de 400 hectares répartis comme indiqué sur le diagramme de la figure 1.

Les revenus de la propriété sont issus de la location par bail à fermage des terres agricoles (deux fermiers en viticulture et un fermier en grandes cultures) et par la location de la chasse. Aucun revenu n'est tiré de la vente de bois, et ce pour diverses raisons : une partie des taillis de chêne vert est située sur des sols très minces (socle marneux et roche affleurante), les pins d'Alep sont pour partie très jeunes, pour partie inexploitable du fait d'un abondant sous-étage compliquant toute intervention.

La chasse dans le domaine de Cécéles

Les gibiers les plus importants sur la propriété sont :

– le sanglier, comme sur toute cette partie du département de l'Hérault, l'intérêt pour cette chasse est en augmentation constante,

– la bécasse, qui a fait la renommée de la chasse de Cécéles, le Domaine étant aménagé depuis plusieurs années pour l'accueil du volatile et des chasseurs.

Dans une moindre mesure, il se chasse également le chevreuil (un bracelet par an), le lapin et le lièvre. La perdrix n'est que très peu présente naturellement, du fait d'une très forte pression de chasse exercée sur la propriété pendant plusieurs années.

Exemple de gestion des milieux avec une approche cynégétique

Compte tenu de la faible valeur économique des bois au regard de la valeur de la

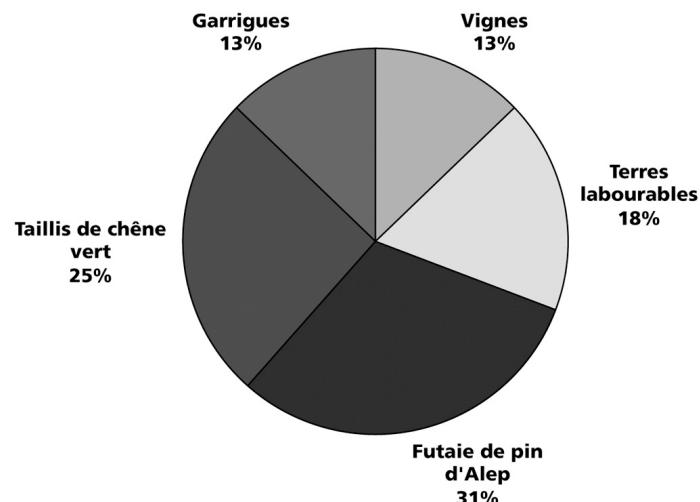


Fig. 1 :
Occupation du sol dans le Domaine de Cécéles

chasse, la gestion des espaces boisés et plus généralement des espaces naturels est guidée par les besoins de la chasse. Nous montrons ci-après deux exemples de gestion de milieux ayant pour objectif de maintenir ou d'améliorer les habitats de différents gibiers.

La gestion des taillis de chêne vert

La partie Nord de la propriété est constituée d'un vaste plateau d'une centaine d'hectares. En termes de peuplements forestiers, ce plateau est couvert à 80 % d'une futaie lâche de pin d'Alep avec un sous-étage très dense de viorne, arbousier et salsepareille, à 20 % d'un taillis sous futaie de chêne vert bien venant et de pin d'Alep. Sans aménagements, ces deux types de peuplements sont pratiquement impénétrables.

Ce secteur de la propriété est largement fréquenté par les sangliers et les bécasses, qui y trouvent les faciès de végétation idéaux pour leurs remises diurnes.

Photo 2 :
Vue aérienne d'un secteur du Domaine de Cécéles aménagé pour la chasse à la bécasse, où la densité de linéaire créée dépasse 100 ml/ha.



Les aménagements réalisés sur ce plateau sont principalement des linéaires de pistes et de sentiers. Ils ont pour objectif :

- de favoriser le déplacement des chasseurs,
- de créer des axes de tir sécurisés,
- de permettre l'atterrissement et le déplacement des bécasses au sein des peuplements.

Ces aménagements de linéaires (Cf. Photo 2) ont donc un impact sur le comportement de la faune et permettent le développement d'une strate herbacée sur une surface non négligeable. Ces interventions ont donc potentiellement un impact sur la biodiversité, sans que celui-ci ait été évalué.

Parallèlement à cet aménagement de linéaires, des coupes de bois sont régulièrement réalisées dans le secteur en taillis de chêne vert sous futaie de pin d'Alep. Les objectifs de ces coupes sont :

- la diversification des faciès de végétation pour le gibier,
- la production de bois de chauffage.

Photo 3 (ci-contre) :

Aspect du taillis de chêne vert après exploitation

Photo S. Diette, Alcina



Le mode opératoire retenu a pour objectif de minimiser les perturbations, de favoriser la croissance des plus belles tiges, de conserver la diversité d'essences (chêne blanc, arbousier, filaire) et de conserver la strate arbustive.

D'un point de vue économique, compte tenu de l'exigence en termes de résultats, il a été décidé de réaliser ce travail en régie. L'intervention d'un bûcheron formé à la sylviculture permet de se contenter d'un martelage de démonstration sur quelques centaines de mètres carrés (les difficultés de circulation dans le peuplement feraient du martelage une opération chronophage et donc coûteuse).

Cette sylviculture, apparentée à la sylviculture continue et proche de la nature (type ProSilva) est très peu développée sur le chêne vert en zone méditerranéenne. Elle permettra en outre à terme le vieillissement des peuplements et la production de gros bois.

Du point de vue de la biodiversité, les impacts à court et long terme de ce type d'intervention mériteraient d'être suivis, d'une part sur la flore en lien avec les éclaircies douces, d'autre part sur la faune en lien avec le vieillissement des peuplements (Cf. Photo 3).

La gestion des zones ouvertes pour le lapin

La moitié Sud de la propriété présente une grande diversité d'occupations du sol (grandes cultures, vignes, jachères, garrigues, forêts) et donc, d'un point de vue cynégétique, a plutôt vocation à accueillir le petit gibier de milieux ouverts (Cf. Photo 4).

En 2007, une cartographie de probabilité de présence du lapin a été établie sur cette partie de la propriété, par application d'un modèle basé sur des notions d'écologie du paysage. Ce modèle prend en compte les faciès de végétation, leur niveau d'imbrication et le linéaire d'interfaces constitué par l'agencement des faciès.

Cette cartographie met en évidence les zones de présence du lapin et propose une répartition des différentes populations de lapin (groupes vivant a priori sans contacts les uns avec les autres et donc sans brassage génétique). Sur la base de ces informations, le gestionnaire peut décider des secteurs où intervenir avec pour objectifs d'étendre les

zones probables de présence du lapin et de connecter les populations (Cf. Fig. 2)

Ce travail réalisé pour le lapin devrait globalement être favorable aux autres gibiers de milieux ouverts (lièvre, perdrix...). Il profitera également à la prévention des feux de forêt sur la propriété.

Le mode opératoire est ici relativement simple, puisqu'il s'agit de rouvrir les milieux sur les secteurs identifiés grâce à la cartographie. L'entretien de ces secteurs ouverts devrait être assuré à terme par le pastoralisme, la mise en place d'un projet étant à l'étude.

Du point de vue de la biodiversité, aucun inventaire n'est disponible sur le Domaine de Cécèles. Nous partons ici du principe général de favoriser les milieux ouverts, les plus riches en terme de diversité spécifique pour la flore en zone méditerranéenne. De plus, la propriété est en partie concernée par la ZPS (Zone de protection spéciale) des Hautes Garrigues du Montpelliérais, qui a été proposée au réseau Natura 2000 principalement pour l'enjeu "rapaces". En effet, il s'agit d'un territoire de chasse pour diverses espèces emblématiques comme l'Aigle de Bonelli, l'Aigle Royal, le Vautour Percnoptère, etc.

Éléments de discussion

La discussion porte sur la difficulté d'appréhension de la biodiversité par un forestier sur un territoire « classique », en s'appuyant sur la comparaison des deux exemples décrits ci-avant.

Dans le contexte d'un Espace naturel sensible (ENS), le forestier va souvent disposer d'un état des lieux écologique extrêmement précis, comme ce fut le cas sur le Domaine de Bessilles. Cet état des lieux pourra le guider dans :

- les choix d'aménagement du territoire : réouverture de milieux, maintien de corridors etc.,

- les choix de gestion forestière, lorsque les espaces forestiers représentent un enjeu éco- logique.

Le forestier pourra ensuite s'appuyer sur des dispositifs de suivi écologique, qui lui permettront d'adapter au fur et à mesure sa gestion à la nécessité d'obtenir des milieux

présentant la plus grande diversité écologique.

La réalisation d'un état des lieux écologique et la mise en œuvre de dispositifs de suivi implique un investissement financier conséquent, que sont en mesure de supporter certaines collectivités, notamment grâce à la Taxe départementale des espaces naturels sensibles. De plus, la protection des habitats et des espèces est, dans un contexte d'ENS, une obligation réglementaire.

A l'opposé, dans le contexte d'une propriété privée "banale", le forestier ne dispose la plupart du temps d'aucune donnée concernant la richesse écologique d'un site. Ici, la protection des habitats et des espèces n'est pas une obligation réglementaire, mais relève d'un choix de gestion. Dans ce contexte, les moyens financiers sont de plus généralement limités.

Photo 4 (ci-dessous) :
Secteur favorable
au lapin sur le Domaine
de Cécèles
Photo S. Diette – Alcina

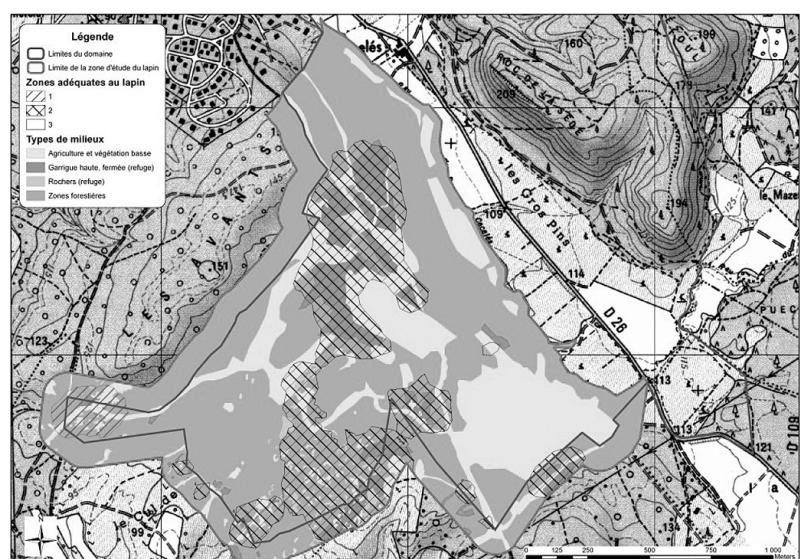


Fig. 2 : Carte de probabilité de présence du lapin (Y. FARGES)

Photo 5 :
« Badlands » du Domaine de Bessilles



Sébastien DIETTE
SARL Alcina
824, av. du Professeur
Louis Ravas,
Rés. Villa Ravas,
appt 31
34 080 Montpellier
Tél. : 04 67 54 04 59
Mél : sebastien.diette@alcina.fr

Le forestier, pour intégrer une approche écologique à sa gestion, pourra alors concrètement mener les actions suivantes :

– rechercher l'information existante sur les enjeux écologiques locaux, via les dispositifs existants (Natura 2000, ZNIEFF, etc.), cette

information étant de plus en plus facilement disponible grâce par exemple aux bases de données disponibles sur le site des DREAL,

– appliquer quelques principes de gestion ayant fait l'objet de validations scientifiques quant à leur impact positif sur la biodiversité : conservation de vieux arbres, de bois mort, diversification des essences, etc.,

– dans certains cas « imiter » comme ce fut le cas entre Bessilles et Cécéles : la connaissance de la richesse écologique des “badlands” du Domaine de Bessilles (zones à roche affleurante très importantes pour certaines espèces d'insectes ou pour les scorpions jaunes) a inspiré des interventions qui seront prochainement réalisées sur le Domaine de Cécéles.

S.D.

Résumé

L'objectif de cette intervention est de montrer, par deux exemples concrets, comment le gestionnaire forestier intègre la biodiversité à son travail quotidien.

Le premier exemple concerne la mise en place d'un plan de gestion forestier, DFCI et écologique sur une propriété du Conseil général de l'Hérault. L'intérêt de cette démarche est d'associer dès la phase d'études les forestiers et les naturalistes pour aboutir à un plan de gestion qui intègre les différents enjeux et les différentes contraintes du site. Nous montrons par cet exemple comment les itinéraires de gestion sylvicole sont adaptés aux enjeux écologiques, mais aussi que l'exercice a ses limites, notamment pour les peuplements forestiers « banaux ».

Le second exemple concerne la gestion cynégétique d'un domaine de 400 hectares, toujours dans l'Hérault. Dans ce cas, le document de gestion existant ne prend pas en compte la biodiversité pour définir les itinéraires de gestion. En revanche, la gestion cynégétique induit une grande diversité des habitats favorable à diverses espèces chassables mais aussi — probablement — pour la faune et la flore de manière générale. Quelques exemples seront développés : éclaircies légères en taillis de chêne vert, création de clairières, développement pastoral, etc.

Summary

Desining a management plan taking into account and using biodiversity: examples from the Hérault (south-central France)

The aim of this article is to show through two concrete examples how forestry management integrates biodiversity at a day-to-day level.

The first example concerns the setting-up of a forest management plan that is ecological and includes wildfire prevention and fighting on land belonging to the Government Council of the Hérault *département* (south-central France). The crucial value of this undertaking was to bring together, right from the preliminary study stage itself, foresters and naturalists to obtain a management plan integrating the site's various issues and constraints. Through this example we show how the stages in silvicultural management are modified to adapt to ecological issues but, also, that such an exercise has its limits, notably for “ordinary” forest stands.

The second example, also in the Hérault, concerns game management on an estate of 400 hectares (1,000 acres). In this case, the current management plan did not take biodiversity into account in its guidelines. On the other hand, game management induces a wide range of habitats favourable to the different game species, a range favourable, no doubt, to plants and wildlife generally. Actual examples are given here: light thinning in coppiced evergreen oak (holm), creation of clearings, development of grazing...